

83/184 du 18/03/1983

DECRET N° /MTPS.DGTFF.DFP.21024/83

Portant intégration et nomination de
Monsieur MIPOUNDOU Maurice dans les
cadres de la catégorie A hiérarchie 1
des Services Sociaux (Enseignement)

LE PREMIER MINISTRE; CHEF DU
GOUVERNEMENT

(I S A S :

- ✓u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- ✓u la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- ✓u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
- ✓u l'arrêté n° 2087/EP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- ✓u le décret n° 67/304 du 30.9.1967 modifiant le tableau hiérarchique des cadres A de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64-165 du 22.5.1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
- ✓u le décret n° 62/130/IE du 9.5.1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- ✓u le décret n° 62/195/IE du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
- ✓u le décret n° 62/197/IE du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
- ✓u le décret n° 62/198/IE du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
- ✓u le décret n° 63/81/EP-BE du 26.3.1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
- ✓u le décret n° 67/50/EP-BE du 24.2.1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
- ✓u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/IE du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
- ✓u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- ✓u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- ✓u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.1981 au décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- ✓u le décret n° 81/017 du 26.1.1981 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement ;
- ✓u la lettre n° 381/EN-AGAS-DEPA du 21 Avril 1982 du Directeur du Personnel et des Affaires Administratives transmettant le dossier de l'intéressé ;

DECRETE

YB

ARTICLE 1er. - En application des dispositions du décret n° 67/304 du 30.9.1967 susvisé, Monsieur NIFOUNDOU Maurice, né le 5 Novembre 1952 à Baongo (Brazzaville), titulaire de la Licence Es Sciences, (option Sciences de la terre, obtenue à l'Université Marien NGUABI est, intéressé dans les cadres de la catégorie 1 hiérarchie 1 des Services Sociaux (Enseignement) et nommé au grade de Professeur de Lycée Stagiaire indice 790.

ARTICLE 2. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de l'Éducation Nationale.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, à la rentrée scolaire 1981-1982, sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 18 Mars 1983

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Éducation
Nationale,

Antoine NDIKA-GA.-

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIOMA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Itihi Cassetoumba LEKOUNDOU.-

AMPLIATIONS :

JORC..... 1
DGTF/BST..... 1
DGTF/MFT..... 3
D.B..... 3
D.C.F..... 1
M.E.N..... 1
DOSSIER..... 3
INTERESSE..... 1
SGCII/BC..... 2.